

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : PAM 015

Désignation : Brasure en pâte Or gris 800, seringue de 8 gr

Utilisation : Pâte / Produits pour soudage et brasage (avec revêtements /de flux et fils avec âme en flux), produits de flux

Identification de la Société :

| | |
|------------------------|--|
| Raison Sociale: | Cookson-CLAL |
| Adresse siège social : | 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly |
| Telephone: | 0800 878 202 |
| E-mail: | qualite@cookson-clal.com |

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.

Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

CF 800 J2237 x-Y

 Numéro de la version: FDS 5.0
 Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

 x = % d'alliage contenu dans la pâte
 Y = Granulométrie (0, 1, 2)

Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

 Secteur(s) d'utilisation(s) Pâte
 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux

Catégorie(s) de produit(s) chimique(s) substances chimiques de laboratoire

Catégorie de processus utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie(s) de rejet(s) dans l'environnement utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 C. HAFNER & HILDERBRAND SA
 Route de la Galaise 11b
 1228 Plan-les-Ouates Genève
 Boîte postale: Suisse

 Téléphone: +41 22 349 00 24
 Téléfax: +41 22 349 02 81
 e-Mail: Info@hilderbrand.ch
 Site web: www.hilderbrand.ch

Informations supplémentaires

| Fabricant | | | | | | |
|-----------|----------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------|---|
| Pays | Nom | Code postal/ville | Téléphone | Téléfax | Site web | Heures d'ouverture |
| Suisse | C. HAFNER & HILDERBRAND SA | 1228 Plan-les-Ouates, Genève | +41-22-349-0024 | +41-22-349-0281 | www.hilderbrand.ch | lun. - jeu. 08:00 - 17:00 ven. 08:00 - 16:00 |

e-mail (personne compétente) ls@hilderbrand.ch (Starrenberger Laurent)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence Ce numéro de téléphone est uniquement pour les urgences médicales

Heures d'ouverture 24h/24h 7/7

1.5 Informations disponibles et pertinentes supplémentaire

il n'y a aucune information additionnelle

1.6 Remarques

il n'y a aucune information additionnelle

CF 800 J2237 x-Y

Numéro de la version: FDS 5.0
Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| Ru-brique | Classe de danger | Catégorie | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
|-----------|--|-----------|-------------------------------|-------------------|
| 3.3 | lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux | 2 | Eye Irrit. 2 | H319 |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement attention

- Pictogrammes

GHS07



- Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes instructions.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/....
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Matériau destiné à la fusion. Pendant la fusion, il peut produire des émanations nocives en cas d'inhalation. Peut produire: œdème pulmonaire, irritation des muqueuses du nez et de la gorge.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description du mélange

| Composants dangereux selon SGH | | | | |
|--------------------------------|---|-----------|--------------------------|--------------|
| Nom de la substance | Identificateur | %M | Classification selon SGH | Pictogrammes |
| étain | No CAS 7440-31-5 No CE 231-141-8 No d'enreg. REACH 01-2119486474-28- | 10 - < 25 | | |

CF 800 J2237 x-Y

 Numéro de la version: FDS 5.0
 Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

| Composants dangereux selon SGH | | | | |
|--------------------------------|--|-----------|--|---|
| Nom de la substance | Identificateur | %M | Classification selon SGH | Pictogrammes |
| | xxxx | | | |
| Chlorure d'ammonium | No CAS 12125-02-9 No CE 235-186-4 No d'enreg. REACH 01-2119487950-27- xxxx | 10 - < 25 | Acute Tox. 4 / H302 Eye Irrit. 2 / H319 |  |

| Nom de la substance | Limites de concentrations spécifiques | Facteurs M | ETA | Voie d'exposition |
|---------------------|---------------------------------------|------------|-------------|-------------------|
| Chlorure d'ammonium | - | - | 1.410 mg/kg | oral |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

CF 800 J2237 x-Y

Numéro de la version: FDS 5.0
Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Poudre ABC, Sable

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucune

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre à disposition une ventilation suffisante. Mettre les personnes à l'abri. Évacuer les personnes non équipées.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts, Ramasser mécaniquement

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Empêcher de chauffer au-dessus de 50 °C. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

CF 800 J2237 x-Y

 Numéro de la version: FDS 5.0
 Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

- Indications/informations spécifiques

Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Élimination de dépôts de poussières. Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C.

Considération des autres conseils

- Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Emballages en matières plastiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Cette information n'est pas disponible.

DNEL pertinents des composants du mélange

| Nom de la substance | No CAS | Effet | Seuil d'exposition | Objectif de protection, voie d'exposition | Utilisé dans | Durée d'exposition |
|---------------------|------------|-------|-------------------------|---|--------------------------|--------------------------------|
| étain | 7440-31-5 | DNEL | 71 mg/m ³ | homme, par inhalation | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| étain | 7440-31-5 | DNEL | 10 mg/kg de pc/jour | homme, cutané | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | DNEL | 43,97 mg/m ³ | homme, par inhalation | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | DNEL | 128,9 mg/kg de pc/jour | homme, cutané | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |

PNEC pertinents des composants du mélange

| Nom de la substance | No CAS | Effet | Seuil d'exposition | Organisme | Milieu de l'environnement | Durée d'exposition |
|---------------------|------------|-------|--------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------|
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | PNEC | 0,25 mg/l | organismes aquatiques | eau douce | court terme (cas isolé) |
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | PNEC | 0,025 mg/l | organismes aquatiques | eau de mer | court terme (cas isolé) |

CF 800 J2237 x-Y

 Numéro de la version: FDS 5.0
 Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

| Nom de la substance | No CAS | Effet | Seuil d'exposition | Organisme | Milieu de l'environnement | Durée d'exposition |
|---------------------|------------|-------|--------------------|-----------------------|---|-------------------------|
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | PNEC | 13,1 mg/l | organismes aquatiques | installation de traitement des eaux usées (STP) | court terme (cas isolé) |
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | PNEC | 0,9 mg/kg | organismes aquatiques | sédiments d'eau douce | court terme (cas isolé) |
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | PNEC | 0,09 mg/kg | organismes aquatiques | sédiments marins | court terme (cas isolé) |
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | PNEC | 50,7 mg/kg | organismes terrestres | sol | court terme (cas isolé) |

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)
Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Conforme à la norme EN 166.

Protection de la peau

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 et règlement (CE) 2016/425 est approprié.

- Type de matière

CR: caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène), NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc). Type: B (contre les gaz et les vapeurs, inorganiques, code couleur: gris).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| État physique | solide (cireux) |
| Couleur | gris |
| Odeur | caractéristique |
| Point de fusion/point de congélation | 280 °C |

CF 800 J2237 x-Y

 Numéro de la version: FDS 5.0
 Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

| | |
|---|---|
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | |
| Inflammabilité | pas combustible mais contient des matières combustibles |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé |
| Point d'éclair | non déterminé |
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé |
| Température de décomposition | non pertinent |
| (valeur de) pH | non déterminé |
| Viscosité cinématique | non pertinent |

| | |
|--------------------|--------------|
| Pression de vapeur | 0 Pa à 25 °C |
|--------------------|--------------|

Densité et/ou densité relative

| | |
|---------|----------------------|
| Densité | Voir Fiche technique |
|---------|----------------------|

| | |
|---------------------------------|--|
| Caractéristiques des particules | il n'existe pas de données disponibles |
|---------------------------------|--|

9.2 Autres informations peut aggraver un incendie; comburant
 Les données ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

| | |
|--|--|
| Informations concernant les classes de danger physique | classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent |
| Autres caractéristiques de sécurité | il n'y a aucune information additionnelle |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

CF 800 J2237 x-Y

Numéro de la version: FDS 5.0
Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Les données se rapportent sur la substance techniquement active. Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**Toxicité aiguë**

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

| Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange | | | |
|--|------------|-------------------|-------------|
| Nom de la substance | No CAS | Voie d'exposition | ETA |
| Chlorure d'ammonium | 12125-02-9 | oral | 1.410 mg/kg |

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

CF 800 J2237 x-Y

Numéro de la version: FDS 5.0
Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Attribuer déchets générés à un code de déchets selon la liste de déchets nationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | non soumis aux règlements sur le transport |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non pertinent |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | aucune |
| 14.4 Groupe d'emballage | pas attribué |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Il n'y a aucune information additionnelle. |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu. |

CF 800 J2237 x-Y

 Numéro de la version: FDS 5.0
 Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

| Rubrique | Inscription ancienne (texte/valeur) | Inscription courante (texte/valeur) | Pertinente pour la sécurité |
|----------|--|--|-----------------------------|
| 1.2 | | Catégorie(s) de produit(s) chimique(s): substances chimiques de laboratoire | oui |
| 1.2 | | Catégorie de processus: utilisation en tant que réactif de laboratoire | oui |
| 1.2 | | Catégorie(s) de rejet(s) dans l'environnement: utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) | oui |
| 2.2 | | - Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau) | oui |
| 4.2 | Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus. | Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Provoque de graves lésions des yeux. | oui |

CF 800 J2237 x-Y

 Numéro de la version: FDS 5.0
 Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

| Rubrique | Inscription ancienne (texte/valeur) | Inscription courante (texte/valeur) | Pertinente pour la sécurité |
|----------|---|---|-----------------------------|
| 7.1 | - Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. | - Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Empêcher de chauffer au-dessus de 50 °C. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. | oui |
| 9.1 | Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé | Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | oui |
| 9.1 | Pression de vapeur: non déterminé | Pression de vapeur: 0 Pa à 25 °C | oui |
| 9.2 | Autres informations: Les données ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification. | Autres informations: peut aggraver un incendie; comburant Les données ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification. | oui |
| 13.1 | Remarques: Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. | Remarques: Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Attribuer déchets générés à un code de déchets selon la liste de déchets nationale. | oui |
| 15.2 | Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique pour cette substance a été effectuée. | Évaluation de la sécurité chimique | oui |
| 16 | | Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau) | oui |
| 16 | Clause de non-responsabilité: Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Cette Fiche de sécurité est créée facultative. Il n'est pas nécessaire selon le décret 1907/2006/CE, Article 31. | Clause de non-responsabilité: Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. | oui |

Abréviations et acronymes

| Abr. | Description des abréviations utilisées |
|------------|---|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CAS | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique) |
| CLP | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |

CF 800 J2237 x-Y

 Numéro de la version: FDS 5.0
 Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

| Abr. | Description des abréviations utilisées |
|------------|---|
| DGR | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR) |
| DNEL | Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet) |
| EINECS | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) |
| ELINCS | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées) |
| ETA | Estimation de la Toxicité Aiguë |
| Eye Dam. | Causant des lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | Irritant oculaire |
| IATA | Association Internationale du Transport Aérien |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien) |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses) |
| NLP | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères) |
| No CE | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne |
| No index | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 |
| OACI | Organisation de l'Aviation Civile Internationale |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| PNEC | Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet) |
| REACH | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| SGH | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies |
| vPvB | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable) |

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Dangers pour la santé. Dangers pour l'environnement. La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte |
|------|---------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |

CF 800 J2237 x-Y

Numéro de la version: FDS 5.0
Remplace la version de: 03.06.2021 (FDS 4)

Révision: 20.06.2022

| Code | Texte |
|------|--|
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.